

Rappel des documents demandés

Dans tous les cas :

- La copie de votre dernière facture d'eau ou d'électricité
- La copie recto-verso de votre taxe d'habitation ou à défaut de votre contrat d'assurance habitation
- La copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour toutes les personnes présentes au foyer
- Les pièces justifiant de la situation des enfants de plus de 16 ans résidant au foyer (exemple : contrat d'apprentissage, contrat de travail,...)

Si vous ou votre conjoint êtes :

- Au chômage indemnisé par un organisme autre que Pôle Emploi : la notification d'indemnisation
- En maladie, maternité, bénéficiaire d'une rente accident du travail ou d'invalidité : une attestation de droit de la Sécurité Sociale
- Etudiant boursier : la notification d'attribution de la bourse
- Etudiant salarié : une attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale